

Commission des Finances
de la commune de Mont-la-Ville

Au Conseil Général
de la commune de Mont-la-Ville

Mont-la-Ville, le 23 mai 2022

Préavis municipal 04/2022

**Demande de crédit extra budgétaire de Fr. 89'000.00 TTC pour la
réfection de la route de La Coudre depuis l'entrée de Mont-la-Ville.**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission des finances composée de Madame Eliane Zürcher, Messieurs Denis Rochat, Sylvain Marino, Grégory Gabriel et Cyril Delacrétaz – rapporteur – s'est réunie le 10 mai afin d'étudier le préavis 04/2022.

La commission des finances a été surprise de voir arriver ce préavis. En effet, lors du précédent conseil, il avait été soulevé par un conseiller que la réfection du tronçon de l'entrée de Mont-la-Ville sur la route de La Coudre était nécessaire. Cependant, la Municipalité s'y était opposée en affirmant que la route n'était pas en si mauvais état.

La Municipalité est revenue sur sa décision après avoir constaté sur place la dégradation de la chaussée, ce qui rendrait les marquages d'entrée de village prévus (préavis 02/2022) difficilement réalisables.

Afin de se faire une idée et mieux comprendre le préavis, les membres de la commission se sont rendus sur place et ont pu constater le besoin de refaire la route ainsi que les évacuations d'eau. Il n'aurait pas été judicieux d'investir dans un marquage d'entrée du village avec l'enrobé dans cet état. De plus, les à-côtés de la route sont instables et se dégradent ceci, dû aux passages répétés de gros véhicules comme les bus MBC, ce qui a également pour conséquences la déviation de l'eau et l'affaissement du terrain sur les propriétés voisines.

S'agissant d'entretien et non de création, les frais seront mis dans les charges thématiques ce qui nous permettra d'avoir un retour de péréquation sur la quasi-totalité. Afin d'être prudent, la projection du retour de péréquation dans ce préavis a été fixée à 67 %.

Au final, seul Fr. 23'000.- seront à la charge de la commune mais il faut néanmoins avoir une trésorerie solide afin de financer la somme totale pour ces travaux (Fr. 89'000.-) en attendant le retour de la péréquation qui se fait l'année suivante. Au vu des comptes 2021, il semble que cela ne pose pas de problème.

La réparation des coûts est la suivante :

Fondation de la chaussée	Fr. 23'000
Evacuation des eaux	Fr. 8'500
Pose de pavés	Fr. 13'700
Revêtement bitumeux	Fr. 32'800
Remise en état des banquettes	Fr. 2'100
Divers et imprévus	Fr. 8'900
Total TTC	Fr. 89'000

La commission des finances s'est interrogée sur l'utilité des pavés qui représentent une somme de Fr. 13'700.- . Il s'avère que ceux-ci ne seront pas uniquement là pour l'esthétique mais seront sceller dans du béton, ce qui aura pour but de guider l'eau et de stabiliser les bords de la route afin d'éviter un affaissement lors de croisements entre gros véhicules.

Les travaux se feront en parallèle de ceux de la route de Moiry et cela évitera des coûts d'installations de chantiers supplémentaires.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances propose de :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans le préavis 04/2022 ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit extra budgétaire de Fr. 89'000.- au maximum pour la réfection de la route de La Coudre depuis l'entrée de Mont-la-Ville, compte « entretien des routes et chemins » sur l'exercice 2022 ;
3. d'autoriser la Municipalité à signer tous devis ou conventions en rapport avec cette affaire.

Pour la commission des finances :

Eliane Zürcher

Denis Rochat

Sylvain Marino

Gregory Gabriel

Cyril Delacrétaz